

DREAL Corse

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DRAAF Corse

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse

Appel à projets 2025 « Alimentation Santé Développement Durable »

Cahier des charges



Date limite de dépôt des dossiers le **20 mai 2025 à 23h59.**

L'alimentation est **source de bien-être et d'un bon état de santé**. À l'inverse, une nutrition inadaptée est un facteur de risque des principales maladies chroniques dont souffre la population insulaire en ce début de 21^{ème} siècle : obésité, maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2, dénutrition.

En parallèle des enjeux nutritionnels, la promotion d'une alimentation saine et de qualité, ancrée dans les territoires et issue de systèmes de productions, de transformation et de commercialisation durables, contribue à préserver, voire restaurer, un environnement de qualité pour les générations futures.

Nos comportements alimentaires ont en effet des conséquences directes sur le réchauffement climatique, la déforestation et l'épuisement des ressources en eau : aujourd'hui, **24% de l'empreinte carbone des Français est issue de leur alimentation**. C'est pour cela que l'une six thématiques de France Nation Verte pour réussir la transition écologique porte sur « Mieux se nourrir ».

Ces démarches passent par une approche cohérente de l'action publique permettant de mettre en perspective tous les enjeux attachés à notre alimentation, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs et des parties prenantes au sein de notre système alimentaire. Il s'agit tout à la fois de répondre aux attentes sociétales de nos concitoyens, d'œuvrer pour une juste rémunération des agriculteurs, en renforçant à cet égard les liens entre producteurs et consommateurs, entre urbains et ruraux. Ainsi chacun doit avoir accès à une alimentation saine, sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans le cadre de systèmes de production et de transformation durables.

Une **alimentation saine et durable** en cohérence avec l'approche **One Health** ou alimentation **santé planétaire** ou la **transition écologique** permet de guider nos **choix alimentaires**, qui, combinée à une **pratique au quotidien de l'activité physique**¹, impacte directement notre santé et celle de notre environnement.

	Alimentation santé planétaire	Alimentation One Health	Transition écologique
Objectif principal	Nourrir sainement l'humanité tout en respectant la planète	Assurer la santé interconnectée des humains, des animaux et de l'environnement	Mieux se nourrir pour diminuer notre empreinte carbone
Approche	Centrée sur la durabilité environnementale et la nutrition	Systémique et interdisciplinaire (santé publique, vétérinaire, écologique)	Modifier nos habitudes alimentaires et accompagner les filières agricoles dans leur

¹ Activité physique : tout mouvement corporel entraînant une dépense énergétique. Inclut les activités de la vie quotidienne (vélo, marche - randonnée, jardinage, ...), professionnelles, de transport ou de loisirs.

			transformation agroécologique
Focus alimentaire	Réduction des produits animaux, aliments ultra-transformés ; augmentation des végétaux	Sécurité alimentaire, qualité des produits, bien-être animal et impact environnemental	Faciliter l'accès à des produits durables, développer les projets alimentaires territoriaux (PAT), évoluer vers des régimes alimentaires moins émissifs en CO ²
Enjeux environnementaux	Priorité forte : climat, biodiversité, ressources naturelles	Intégrés mais dans un cadre plus large incluant zoonoses et pollutions	Volet intégré dans les différents leviers de la planification écologique
Santé humaine	Nutrition optimale, prévention des maladies chroniques	Prévention des maladies (y compris zoonotiques), sécurité alimentaire	Education à l'alimentation, meilleure qualité des produits
Lien avec les animaux	Réduction de la consommation animale pour des raisons de durabilité	Santé animale, bien-être, réduction des risques zoonotiques	Réduction de la consommation de viande Préservation de la biodiversité de manière globale

La **convergence des politiques publiques**, celles conduites par l'Etat et celles accompagnées par la Collectivité de Corse, conduit l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Corse, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Corse, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la commissaire à la lutte contre la pauvreté et la Collectivité de Corse à s'associer pour proposer cet appel à projets conjoint « **Alimentation Santé Développement durable** » 2025.

1. Cadre de l'appel à projets

Cet appel à projets s'inscrit dans les cadres stratégiques et documents cadres suivants :

Au niveau national ...

- [L'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable \(ODD\)](#) qui visent à intégrer le développement durable dans nos quotidiens. Cet appel à projet s'inscrit notamment dans les ODD 2, 3, 4, 10 et 12.
- **La transition écologique et son référentiel de déclinaison opérationnelle : France Nation Verte**
- [Le Programme National Alimentation Nutrition \(PNAN\)](#) qui promeut des actions communes au Programme National pour l'Alimentation (PNA), porté par le ministère en charge de l'agriculture, ainsi que le Programme National Nutrition Santé (PNNS), porté par le ministère des solidarités et de la santé.

Au niveau régional :

- **Le [Projet Régional de Santé](#)** qui fait un « Focus sur la stratégie « Une Seule Santé » - « Una sola saluta » » dans le « Titre 3. Mettre la prévention, la promotion de la santé et le rétablissement au cœur de la politique de santé » du [Schéma régional de santé 2023-2028](#) actualisé.
- **Le [Plan Régional Santé Environnement \(PRSE\)](#)**, qui souligne « l'enjeu de prévention, en réduisant l'exposition aux facteurs environnementaux » dont l'alimentation, en particulier dans la « fiche action 1.1 Animer la stratégie d'alimentation saine et durables ».
- **La territorialisation de la planification écologique qui aborde notamment l'objectif de développer une alimentation plus saine, durable et accessible à tous et celui de rendre les modes de productions agricoles plus respectueux de l'environnement.**
- L'approche de la question de l'alimentation dans ses différentes composantes - sociale, territoriale, inclusive, écologique, culturelle – présente notamment dans le Pacte des solidarités porté par l'Etat ainsi que le [Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse \(PADDUC\)](#) et le [Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté](#) portés par la Collectivité de Corse.

Dans un contexte de précarité accentuée par l'inflation, et de nécessaire sécurisation des approvisionnements fragilisés par les crises (pandémie, guerre en Ukraine), les politiques publiques doivent conjuguer leurs efforts pour accompagner les projets vertueux facilitant l'accès à une alimentation facteur de bonne santé physique, psychique et environnementale.

2. Objectifs et projets attendus

Les projets soumis doivent favoriser, par une dynamique inter partenariale, la mise en œuvre de projets territoriaux ou communautaires intégrés² contribuant à améliorer durablement la qualité de l'alimentation, la santé des populations, la préservation de l'environnement et la participation citoyenne, en mobilisant les leviers de l'éducation, de l'inclusion et de l'équité sociale et de la transition écologique.

Types de projets attendus

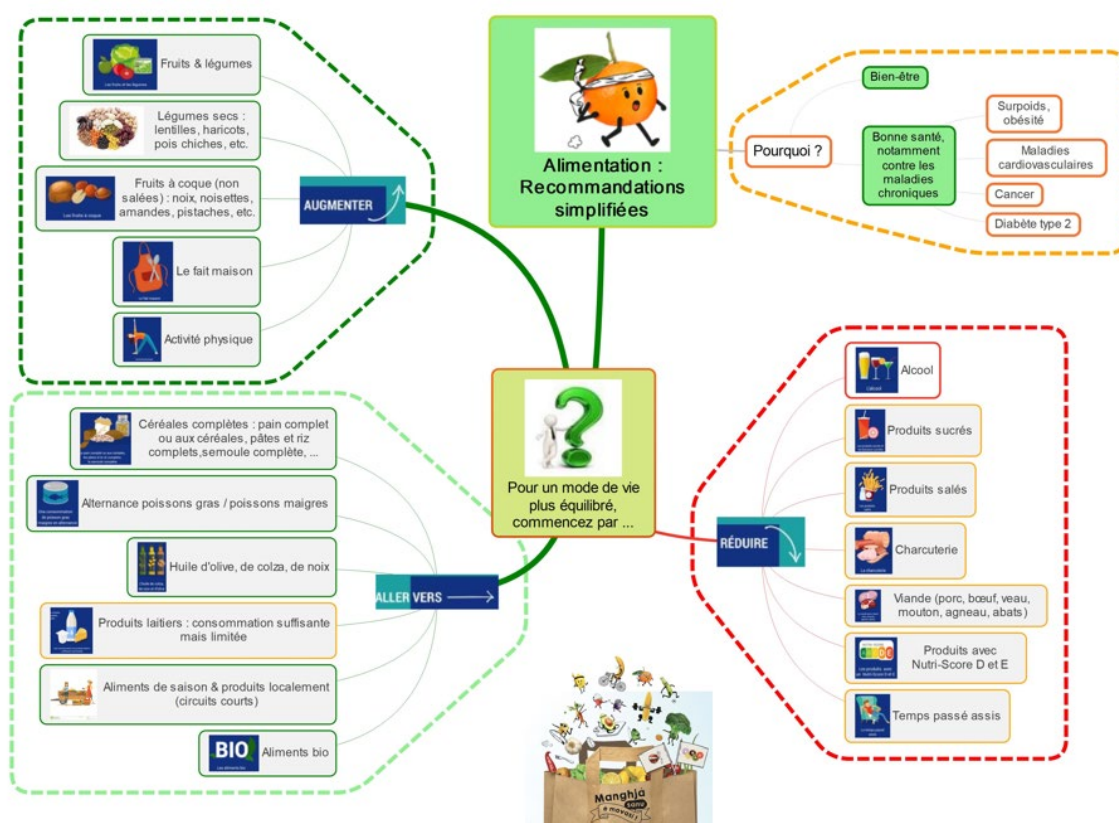
Les projets soutenus doivent s'inscrire dans les axes suivants :

² L'approche intégrée consiste à articuler les interventions de divers acteurs et secteurs autour d'objectifs communs, en tenant compte des interactions systémiques entre les enjeux (santé, environnement, alimentation, inclusion sociale, etc.), afin de proposer des réponses cohérentes, durables et adaptées aux réalités des territoires.

✓ **Projets alliant alimentation santé durable ET activité physique quotidienne**, dans l'esprit et dans le prolongement de [l'Agora santé 2024 « Manghjà Sanu è Movasi »](#), pour prévenir, repérer et agir contre

- le surpoids et l'obésité,
- les atteintes de maladies chroniques,
- la dénutrition,
- l'isolement,
- ...

✓ Sensibilisation à **une alimentation saine et durable, favorable à la santé, accessible à tous**, à tous les âges de la vie par la mise en œuvre des [recommandations du Programme National Nutrition Santé](#) résumées ci-après :



✓ De meilleurs **dépistages et orientations des pathologies liées à la nutrition** : actions pour prévenir, repérer et agir contre le **surpoids et l'obésité**, la **dénutrition**, les **atteintes de maladies chroniques**.

✓ Les projets construits et menés dans une **logique de coopérations et d'intégration** dans une approche favorisant la **participation citoyenne** :

- Territoriales :
 - Articulation entre Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et Contrats Locaux de Santé (CLS) ;

- Chartes d'engagements du PNNS : « ville active PNNS » ; « territoire actif PNNS » ; « entreprises active PNNS » ; ...
- Entre acteurs de l'environnement, de la santé, de l'agriculture, de la lutte contre la précarité, de la petite enfance, ...

Les projets doivent emmener toute une communauté - éducatives, territoriale, ... – afin de contribuer à impacter significativement et durablement les pratiques.

✓ S'inscrivant dans une **approche « Une seule santé » – « One Health », « Alimentation santé planétaire »** ou dans le **plan d'action de la territorialisation de la planification écologique**.

Ils pourront être de différentes natures :

- **Projets pédagogiques intégrant l'ensemble de la communauté concernée dans une approche intégrée de l'alimentation santé durable** : Enseignement au travers de différentes matières (mathématiques, géographie, histoire, sciences naturelles, langues, ...) ou activités (sorties, travaux pratiques, ...) ; jardins pédagogiques³ ; visites ; ateliers de préparation des aliments ; conception de menus en établissements ; ...
- **Promotion des modes de production** (autoproduction, agroécologie, permaculture, ...), de conditionnement (suremballage, emballages plastiques, ...), **d'approvisionnement** (circuits courts de produits recommandés par le PNNS : fruits et légumes frais, légumineuses, fruits à coques, ... ; glanage ; ...), **de préparation** (végétalisation des assiettes, réduction des aliments ultra transformés – trop salés-sucrés-gras, cuisine en famille, intergénérationnel, vigilance concernant les perturbateurs endocriniens ; ...), **de consommation** (de saison, ...) **vertueux, intégrant le développement durable dans nos quotidiens**.
- **Amélioration des connaissances** des modes de vie : **mode de vie méditerranéen**⁴, corse ; connaissances des territoires (systèmes de production, circuits courts d'approvisionnement, ...), des pratiques (approches testimoniales des savoirs et savoir-faire, réduction du gaspillage alimentaire, ...), et / ou des populations cibles (surpoids-obésité, dénutrition, ...) ;

³ Hors collèges/lycées non éligibles sur ce dispositif car repris dans un appel à projet spécifique.

⁴ Les bienfaits des modes de vie méditerranéens, « régimes méditerranéens », « régime crétois », mode de vie corse, ... sont connus et reconnus pour leurs effets bénéfiques sur la santé et l'espérance de vie qui en découle. De nombreuses études confirment leur intérêt pour prévenir le surpoids et réduire l'incidence de certaines maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, certains cancers, diabète, ...). Leurs effets positifs sur la santé physique et psychique reposent non seulement sur la qualité des aliments dominants (dominante végétale, riche en graisses insaturées de qualité ; apport élevé en fibres, antioxydants et vitamines ; méthodes de préparation et de cuisson), mais aussi sur le mode de vie qui les accompagne : circuits d'approvisionnement courts ; temps passé à l'extérieur, activité physique importante, partage lors des activités sociales, faible niveau de stress, ...

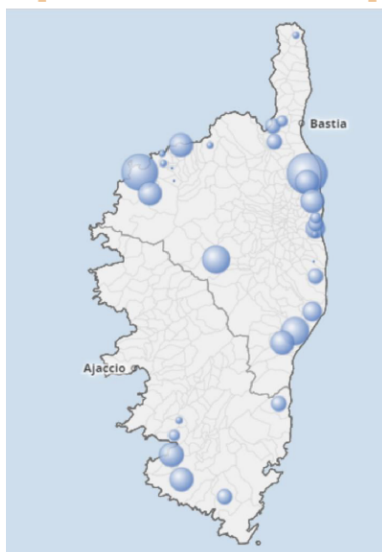
- **Création, adaptation, et / ou accompagnement aux usages :**
 - De supports de communication/information⁵, notamment ceux s'insérant dans nos quotidiens, élaborés avec la participation des publics cibles, adaptés au niveau de littératie des cibles (illustrations, utilisation du FALC - Facile à lire et à comprendre notamment) ;
 - D'outils, de techniques ou d'espaces permettant de diffuser des messages « alimentation santé durable » (magnets, affiches, BD, vidéo, sites ou portails internet, applications, ateliers, stands, ...) et d'en faciliter l'appropriation au quotidien ;
- **Information et formation des familles, de professionnels et de bénévoles** intervenant auprès des publics cibles identifiés : éco-délégués, familles ; communauté éducative ; aidants professionnels ou bénévoles ; aides à domicile ; cuisiniers ; économes ; animateurs ; professionnels de la santé ; ...
- **Intégrant une logique de démultiplication et une stratégie d'autonomisation de projets et programmes.**

Une attention particulière sera portée aux projets suivants :

- ⇒ **La prévention dès le plus jeune âge : approches intégrées portées par des crèches, écoles maternelles ou primaires.**
- ⇒ **L'amélioration de la connaissance et la promotion des modes de vie méditerranéens.**
- ⇒ **Les projets ciblant les périodes de grossesse, d'allaitement.**
- ⇒ **Les projets visant l'objectif de "mieux se nourrir" de la transition écologique.**
- ⇒ **Les projets sur des territoires concernant les territoires ruraux, portés par des Projets alimentaires territoriaux (PAT) et / ou des Contrats locaux de santé (CLS), en particulier dans les zones prioritaires d'intervention identifiées dans l'étude « Cartographie de la vulnérabilité sur le territoire corse famille et jeunes enfants » - CDC - ARS de Corse ; inkidata Mengrov - Mai 2021. Voir carte de synthèse ci-après.**

⁵Tout support devra faire l'objet d'une validation préalable formelle des financeurs et les mentionner.

Cartographie des zones prioritaires d'intervention



Voici les communes pour lesquelles la moyenne est supérieure à la moyenne Corse concernant au moins 4 de ces 5 critères :

- densité de médecins généralistes à l'échelle de l'EPCI,
- part des familles monoparentales,
- population immigrée,
- taux de chômage élevés,
- ménages installés depuis moins de 4 ans

Communes dont le nombre d'enfants de moins de 6 ans est au moins égal à 5.

3 848 enfants de moins de 6 ans sont vivants dans ces communes soit 20 % des enfants de moins de 6 ans de Corse.

Les projets devront débuter avant la fin 2025 et se terminer au plus tard le 31 décembre 2026. Une mise en perspective pluriannuelle peut cependant être présentée afin de permettre à certains projets de s'inscrire dans la durée : phase de recherche-action ; construction et consolidation de coopérations ; changements comportementaux ou de la culture alimentaire familiale, notamment dans les foyers les plus modestes ; ...

3. Publics cibles

Les projets doivent cibler **au moins l'un des trois types de publics cibles** suivants :

- Les **enfants et les jeunes** dans et hors système scolaire : ils sont notre avenir et il est essentiel de les sensibiliser, les informer et les amener à prendre conscience de l'importance de leurs choix - et de ceux faits par leurs familles - et des relations intrinsèques alimentation – santé – impact environnemental.

=> Une attention particulière sera portée aux projets impactant les femmes enceintes, les jeunes parents, notamment aux âges accompagnés par les centres de protection maternelle et infantile (PMI), les crèches et la maternelle, ainsi que les étudiants.

- Les **personnes en situation de précarité** : la mauvaise alimentation touche particulièrement les personnes les plus démunies avec des conséquences néfastes sur leur santé et celle de l'environnement. Les projets devront contribuer à **améliorer la qualité – nutritionnelle et durable - de l'alimentation à budget contraint** (choix des aliments ; circuits d'approvisionnement ; recettes ; modes de production et de consommation ; ...) y compris pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire ou toutes autres

modalités d'inclusion des publics vulnérables. Le souhait est de passer à terme d'une logique d'aide alimentaire d'urgence à une logique d'alimentation durable pour tous⁶.

- Les **personnes en perte d'autonomie** et leurs aidants (proches, bénévoles ou professionnels) : il s'agit des personnes qui dépendent d'un aidant pour mener à bien des tâches quotidiennes, dont l'alimentation fait partie. Ce sont aussi bien des personnes âgées, des personnes en situation de handicap (physiques ou psychiques).

4. Porteurs de projets

Les porteurs de projets doivent être des organismes publics ou privés à but non lucratif, en capacité de mener ce type de projet, de plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention. Ils peuvent être des **associations** - intervenant notamment dans les domaines de la santé, la précarité, la protection de l'environnement, l'agriculture, - des **coopératives**, des fédérations professionnelles ou des organisations sans but lucratif, des **collectivités locales** (notamment communes et intercommunalités porteuses de PAT et / ou de CLS) ou des **établissements** (publics, d'enseignement, de santé, établissements sociaux et médico-sociaux).

Quel que soit le type de projet et des coopérations mises en œuvre, un seul dossier peut être déposé par une structure porteuse du projet, avec les coordonnées de la personne coordinatrice. En cas de sélection, la structure porteuse du projet est bénéficiaire de l'intégralité de la subvention accordée.

ATTENTION :

- ⇒ **Les structures d'exercice coordonné, Equipes de soins primaires (ESP), Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et Communauté (CPTS) ne sont pas éligibles** à cet appel à projet et doivent candidater dans le cadre de l'appel à projet « premier recours et prévention ».
- ⇒ **Les jardins pédagogiques en collèges/lycées ne sont pas éligibles** sur ce dispositif. Ils sont repris dans un appel à projet spécifique.

5. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont celles qui se rapportent directement à l'action : achat de petit matériel (hors investissements), prestations de service, salaires (hors fonctionnaires et assimilés). Le cofinancement sollicité peut aller jusqu'à 80 %.

⁶ Cette thématique est reprise dans l'AAP « [mieux manger pour tous](#) » porté par la DREETS de Corse.

6. Critères

La **pertinence** sera appréciée au travers de :

- L'implication des bénéficiaires et des principaux acteurs (co-construction, coopérations, préfiguration, actions collectives citoyennes), dès la conception des actions et supports, de l'analyse des besoins à l'évaluation ; L'implication des partenaires (expertises publiques / et / ou techniques ; moyens financiers, humains, ...).
- L'analyse et du ciblage des besoins : quels besoins, pour quels publics, sur quels territoires ?
- Des objectifs généraux et opérationnels au regard des priorités de cet appel à projets. Ils seront réalistes, précis, mesurables par des indicateurs d'activités ET de résultats. Le dispositif et les outils de suivi-évaluation seront décrits.

L'annexe 1 est à transmettre avec le Cerfa. Elle permet de décliner les objectifs opérationnels en indicateurs quantifiés et/ou indiqués sous forme de livrables.

- La description précise
 - Des activités qui seront engagées ;
 - Des territoires d'intervention précisément identifiés (quartiers, communes, intercommunalités ou territoires de projets de la Collectivité de Corse), notamment concernant les zones prioritaires ciblées ;
 - et des publics touchés : estimation qualitative et quantitative ; modalités d'accès à ces populations (identification et mobilisation, inclusion en lien avec les partenaires, relais ; communication sur l'offre, ...).

La **faisabilité** :

- Légitimité du porteur et de ses partenaires : expériences déjà menées (connaissance des publics, techniques et / ou territoires), compétences, dispositifs (implantation, outils, ...).
- Capacité à mettre en œuvre le projet : ressources internes et externes mobilisées ; cohérence entre les moyens mobilisés / les actions prévues / les résultats escomptés.

Une attention particulière sera portée à :

- La qualité technique et méthodologique du projet : projets les mieux décrits en matière d'actions, de calendrier, de dépenses, de suivi et d'évaluation.
NB : Une première phase de co-construction du projet peut motiver une demande initiale si celui-ci manque de maturité ou doit associer différents partenaires.
- Des approches incluant des innovations techniques et/ou organisationnelles, des recherches-actions (logique territoriale, multi-acteurs +/- Economie Sociale et Solidaire, lien Alimentation-Santé-Activité Physique).
- Des projets portant sur un territoire ou une communauté déjà engagé dans l'amélioration du rapport alimentation-santé de sa population.

⇒ Les changements attendus dans nos quotidiens par la mise en œuvre du projet doivent être décrits.

7. Exclusions

Sont exclus de l'appel à projets :

- Les porteurs œuvrant dans le domaine marchand lucratif et les administrations d'Etat ;
- Les salaires des fonctionnaires (ou assimilés) de collectivités territoriales ou d'établissements publics ;
- L'achat de denrées alimentaires (sauf celles utilisées pour des ateliers) ;
- Les dotations sur amortissements et provisions (compte 68) ;
- Les charges exceptionnelles (comptes 65 et 67) ;
- Les dons aux bénéfices de tiers (associations, personnes physiques, etc...) ;
- Les variations de stocks (compte 603).

8. Procédure et calendrier

Accompagnement :

En cas de difficulté dans la conception et la présentation de votre projet, nous vous encourageons à solliciter un accompagnement par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé qui propose des formations et une aide à la méthodologie de projet :

PROMOTION SANTE CORSE : contact@promotionsante.corsica : 04.95.21.47.99

Boulevard Louis Campi - Résidence les jardins de Bodiccione - 20090 Ajaccio

Sophie PANTALACCI - 04.95.21.47.99 – sophie.pantalacci@promotionsante.corsica

Et / ou l'animateur territorial

Les porteurs sont invités à utiliser [EVALIN](#), outil qui vise à aider concrètement les porteurs de projets à construire l'évaluation des projets.

Pièces à fournir :

A. Projet :

- [Cerfa n°12156*06](#) mentionnant le budget de la structure et celui de l'action ; la partie « budget de l'association » n'est à remplir que pour les associations, les collectivités et établissements en sont exonérés.
- L'annexe 1. Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet
- Ce document pourra être complété par tous documents de nature à évaluer la pertinence des compétences mobilisées et des dépenses affectées au projet, dont les devis.

B. Documents relatifs à la structure porteuse du projet :

- N° de SIRET ;
- Déclaration de l'association à la Préfecture ou son inscription au Journal Officiel ;
- Statuts en vigueur au moment du dépôt ;
- Pour les associations et fondations : le contrat d'engagement républicain.
- Composition du conseil d'administration et du bureau, en précisant la qualité des membres, au moment du dépôt du dossier ;
- Pouvoir du représentant légal de la structure à la personne signataire si celle-ci n'est pas le représentant légal ;
- Comptes financiers (bilans, comptes de résultat) de l'année N-1* approuvés par les instances (N-2 si les comptes n'ont pas encore été approuvés) ;
- Rapport du commissaire aux comptes de l'année N-1* (si les subventions publiques sont supérieures à 150 000 € par an) ;
- Rapport d'activité de l'année N-1* ;
- PV de la dernière assemblée générale (ou autre instance) * ayant approuvé les différents documents ;
- Effectif détaillé du personnel salarié (mentionner les qualifications et la rémunération des personnels) ;
- Attestation confirmant être à jour des obligations fiscales et sociales ;
- Relevé d'identité bancaire ou postal (IBAN/BIC), portant une adresse correspondant au SIRET du porteur ;
- Agrément(s) et habilitations nécessaire(s) le cas échéant :

Agréments & habilitations :

*Les dossiers concernant une intervention au sein d'un établissement relevant de l'Éducation Nationale, doivent disposer de l'**agrément délivré par le Rectorat**.*

*Une **habilitation régionale** est obligatoire pour percevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'**aide alimentaire** (au sens de Article L.266-1 et 2 CASF). Il s'agit de toute aide, en nature ou en numéraire apportée par une personne morale de droit public, destinée à l'achat de denrées alimentaires pour leur distribution à des personnes en situation de vulnérabilité sociale ou économique et la couverture de besoins d'investissement ou de coûts de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de l'aide alimentaire. Au-delà des subventions publiques, il peut notamment s'agir de la mise à disposition d'un local, de la mise à disposition de personnel, du règlement des factures d'eau, d'électricité ou de gaz d'une structure. Les personnes morales de droit public (CCAS ou CIAS notamment) ne sont pas concernées par l'habilitation. En Corse, une campagne annuelle de demande d'habilitation est ouverte durant deux mois. La DREETS instruit les dossiers de demande d'habilitation régionale. Les dossiers doivent donc être envoyés à la DREETS selon les modalités retenues lors de la session en cours. Les dossiers ne doivent pas être envoyés en dehors des périodes de dépôt des dossiers.*

**Documents approuvés pour l'année N-1 à transmettre dès leur approbation par les instance (AG, ...).*

C. Evaluation technique et financière N-1 si le porteur a été financé :

Si l'action n'est pas terminée, compte-rendu technique et financier provisoire.

Si c'est une demande de nouvelle action, joindre la fiche évaluation 1 mois après la fin de sa réalisation.

Transmission :

Les dossiers de candidature et les pièces jointes sont à envoyer via la [plateforme « Démarche simplifiée »](#).

Informations complémentaires pour toute demande d'information sur le contenu ou le déroulement du présent appel à projets, ou l'articulation avec d'autres AAP (mieux manger pour tous ; jardins pédagogiques en collège/lycée ; premier recours et prévention) : **EXCLUSIVEMENT par mel en copie à TOUTES CES ADRESSES en précisant dans l'objet « AAP ASDD 2025 » :**

⇒ sral.draaf-corse@agriculture.gouv.fr

⇒ ars-corse-sante-publique@ars.sante.fr

⇒ dslr@isula.corsica

⇒ association.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **20 mai 2025 à 23h59**. Tout dossier déposé après cette date sera non recevable.

Les projets retenus feront l'objet d'une convention avec l'un des financeurs qui précisera les modalités. Sa signature interviendra avant le 15 novembre 2025. Elle pourra proposer le paiement d'un 1^{er} acompte de 50% (modulable à la marge) à la signature de la convention, le solde étant payé après la réception d'un **compte-rendu technique et financier au prorata des dépenses effectivement réalisées**. Ce compte-rendu fera apparaître les résultats de l'action au regard des indicateurs prévus dans le projet ainsi que l'utilisation des fonds publics conformément au budget prévisionnel présenté dans la candidature. Le compte-rendu financier pourra néanmoins faire apparaître des divergences mais celles-ci auront été, **au préalable, acceptées par l'organisme de délivrance de la subvention**.

9. Ressources

- [PNAN : le programme national de l'alimentation et de la nutrition](#)
- [Manger bouger](#)
- [Réseau Acteurs PNNS](#)
- [Padlet Kit Agora de la santé de Corse 2024 - Alimentation et activité physique](#) – Promotion Santé Corse
- [Formation Una Sola Salute - Des clés pour comprendre, des outils pour agir – Corse - Module 2 « Retour d'expérience pour un exposome favorable à la santé » - Webinaire 3 : Alimentation](#) – 27/03/2025
- [Tout comprendre : une alimentation plus durable](#) – La librairie ADEME
- [France Nation Verte](#)
- [Planification écologique](#)
- [Territorialisation de la planification écologique en Corse](#)

Annexe 1 : objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet

Rappel des objectifs opérationnels du projet	Indicateurs* de suivi	Résultats attendus à 12 mois**

** Les objectifs et indicateurs permettant d'apprécier s'ils sont atteints doivent être SMART : spécifiques, mesurables, acceptables et ambitieux (cohérents avec les moyens mobilisés), réalistes, inscrits dans une temporalité et une progressivité.*

***Les résultats sont indiqués **en quantité et / qualité** (nombre d'enfants, d'adultes, de professionnels, ... touchés ; nombre de communes touchées ; nombre de partenaires associés ; ...) et / ou en livrables (supports élaborés ; séances mises en œuvre ; ...).*